République Française
Département de la Gironde
Commune de Saint Pardon de Conques

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le six avril, à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de Saint Pardon de Conques, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de Mr BLANGERO Gilbert, Maire.

Membres en exercice : 11. Membres présents : 8. Membres votants : 9 dont Procuration : 1.

Présents : Gilbert BLANGERO (**Maire**), Jean Claude LABBE, Benoit GUERRERO, (**Adjoints**), Pascal RUEL , Jean-Baptiste PAING, Julia LENEVEU, Pascal MARTIN et François LENEVEU (**Conseillers Municipaux**).
Absent avec délégation: Fabrice REVUELTA.

Absents : Nathalie CHARBONNIER, Philippe DUCASSE.

Secrétaire de séance: Gilbert BLANGERO.

1. Vote des taux des taxes directes d'imposition locale 2018

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas modifier les taux des trois taxes directes pour l'année 2018.

Année 2017		Année 2018	
Taxe d'habitation	= 13,58%	Taxe d'habitation 2018	= 13,58%
Taxe foncière (bâti)	= 14,89%	Taxe foncière (bâti)	= 14,89%
Taxe foncière (non bâti)	= 58,41%	Taxe foncière (non bâti)	= 58,41%

Les bases notifiées sur le CERFA n°1259, transmises par le Centre Des Impôts nous indiquent une augmentation de celles-ci, ce qui mécaniquement augmente les recettes fiscales que va toucher la commune.
C'est pour cette raison que les taux ne seront pas augmentés mais maintenus en l'état pour obtenir les recettes suivantes :

- Recettes des taxes 2017 = 138 606,00 €. (perçu en 2017)
- Recettes des taxes 2018 = **141 310,00 €.** (à percevoir sur 2018 sans augmentation).

Pour : 9 **Contre** : 0 **Abstention**: 0

2. Affectation de résultat

Un petit rappel est fait sur les chiffres 2017 et sur tous les efforts réalisés pour réduire les dépenses, que ce soit sur les charges de fonctionnement ou encore avec les travaux réalisés par nos soins.
En fonctionnement : le résultat 2017 soit 53 186,13€ auquel s'ajoutent les résultats antérieurs reportés de 215 250,08€ nous donne un montant à affecter de : 268 436,21€uros.
En investissement : le solde d'exécution s'élève à la somme de 45 261,94 €uros.
L'intérêt principal d'une commune est de dégager des bénéfices en fonctionnement pour les affecter en Investissement pour réaliser des projets et/ou des améliorations concrètes pour le bien-être de chacun d'entre nous.
C'est dans ce sens que la réflexion est engagée et que l'assemblée a trouvé un terrain d'accord pour affecter les résultats :

Le conseil municipal décide d'affecter en Investissement – Recettes, compte 1068 la somme de 30 000 € et de reporter en Fonctionnement – Dépenses la somme de 238 436,21 €uros.

Les nouvelles disponibilités seraient donc de :

- En Fonctionnement : 238 436,21 €
- En Investissement : 75 261,94 €

Pour : 9 **Contre** : 0 **Abstention** : 0

3. Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes 2018

M. le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fond Départemental d'Aide à l'équipement des communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental au cours de sa dernière assemblée plénière. Il rappelle également que le montant de la subvention ne peut dépasser 80% sur le coût H.T. des travaux d'Investissement.
En répartissant la dotation sur les Investissements, le conseil municipal décide de réaliser en 2018 les travaux suivant :

- Extension des réseaux à Muraille 4 910,89 HT
- Terrassement de l'accès des terrains de Muraille 7 352,60 HT
- Extension des réseaux de Bidon 2 926,00 HT
- Terrassement de l'accès du terrain de Bidon 3 387,07 HT
- Panneaux de signalisation sécuritaire 1 535,11 HT

Soit un total HT de 20 111,67€ de travaux éligibles.

- De demander au Département de lui attribuer une subvention de 8 000 € et d'assurer le financement complémentaire par autofinancement de la façon suivante :
- Autofinancement pour : 12 111,67 €

Pour : 9 **Contre** : 0 **Abstention** : 0

4. Demande de subvention au département

Pour mieux prendre une décision sur l'acquisition ou non d'un bien immobilier, le conseil municipal a sollicité un architecte pour élaborer une étude d'évaluation des travaux.
Suite à cette estimation, toutes les possibilités d'obtention de Recettes seront étudiées afin de mesurer au plus près le reste à charge réel pour notre commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Donne son accord** pour solliciter l'aide financière du Département qui s'élève à 50% du montant H.T. de l'étude de faisabilité. (Pour mémoire, le montant de l'étude s'élève à la somme de 4 000 euros H.T.).
  Avec une prise en charge du Département qui s'élèverait à 2 000 € amoindri du coefficient de solidarité de notre commune qui est de 0,99 %, la subvention s'ajusterait à **1 980 euros.**

Reste à charge pour la commune, par un autofinancement, 2020 euros H.T.

Pour : 9 **Contre** : 0 **Abstention** : 0

5. Subventions aux associations

Après avoir étudié les sollicitations des associations et le travail fourni par celles-ci tout au long de l'année afin de proposer aux habitants des activités culturelles ou sportives, le conseil municipal décide de retenir la liste suivante :

⇒ La société de chasse avec 1200,00 euros
⇒ La gym Perdonnaise avec 600,00 euros
⇒ L'Association des Parents d'Elèves avec 400,00 euros

Pour les associations ci-dessus, c'est un rattrapage sur 2017 /2018.

Sur 2018 :

⇒ L'association du Golf avec 200,00 euros

Pour : 9 **Contre** : 0 **Abstention** : 0

Le Judo-Club Bieujacais, par l'intermédiaire d'une de nos habitante, nous a sollicité pour une aide financière, en mettant en avant le fait qu'un certain nombre de Perdonnais bénéficiaient de cette association.

⇒ Le judo Bieujacais 200,00 euros

Pour : 6 **Contre** : 2 **Abstention** : 1

6. Budget primitif 2018

La confection du budget est toujours un moment difficile et stressant. Dans les prévisions, il ne faut oublier aucune imputation et elles sont nombreuses. C'est aussi le moment où il faut faire le tour des différents syndicats pour connaitre le montant des participations réclamées qui varient malheureusement d'année en année.

Pour ce qui est du RPI

Avec une participation de la commune de 99 782,24 € en 2017 qui devient, bien malgré nous, une participation de 113 025,56 € pour 2018, les charges de personnel semblant s'envoler et les participations des communes ne cesser d'augmenter (13% !)...
Les dotations de l'Etat : Dotation Globale de Fonctionnement, Solidarité Rurale, et dotation nationale de péréquation se maintiennent par rapport à l'exercice précédent en Recettes.
Une baisse sur la recette de la compensation de la Communauté De Commune du Sud Gironde de **7 328,58 €** a été constatée car ont été décomptés les frais de la révision de notre carte communale.

En investissement, sont à prévoir :

- la prise en charge de l'achat de panneaux de signalisation (2 000 €) ;
- les travaux des deux voies d'accès pour les terrains de Bidon et de Muraille pour un montant de 14 000 € ;
- une étude de faisabilité d'un montant de 4 800 € ;
- des frais de géomètres pour Muraille et l'implantation des voies douces entre le Bourg et les Proms pour un montant estimé à 4 140 € ;

sans oublier l'extension des réseaux électricité et eaux, de Muraille, Bidon, Vignolles Sud et Robert pour un montant de 16 538 € ainsi que les frais de notaire sur l'achat des terrains de Muraille et des voies douces estimés à 13 000 €.

Il ne faut pas oublier non plus dans ces prévisions les travaux de rénovation des toitures du lavoir et du local du cimetière pour un montant de 4 300 € de fournitures seulement.

Sur cet Investissement, le Conseil a placé un montant de 30 000 € au chapitre 21/2151 en plus des travaux cités ci-dessus en prévision d'éventuels travaux de voirie sur deux kms de voie qui en auraient bien besoin. Ce programme de travaux est en cours de réflexion.

En recette d'investissement, nous pouvons compter sur le FDAEC (8 000 €), sur la vente du terrain de Bidon (60 000 €), sur les taxes d'aménagements évalués à 6 000 €, le FCTVA 2017 d'un montant de 3 678 € et de 1 980 € du Département pour l'étude de faisabilité.

Le Budget Unique 2018 se composerait ainsi :

FONCTIONNEMENT

⇒ Recettes exercice : 314 837,95 €
⇒ Résultat reporté : 238 436,21 €
⇒ Total des recettes : 553 274,16 €
⇒ Dépenses : 359 510,43 €

INVESTISSEMENT

⇒ Recettes exercice : 109 658,00 €
⇒ Résultat reporté : 45 261,94 €
⇒ Total des recettes : 154 919,94 €
⇒ Dépenses : 109 580,00 €

Total du budget
Dépenses : 469 090,43 € **Recettes : 708 194,10 €**

Pour : 9 **Contre :** 0 **Abstention :** 0

7. Avis sur le périmètre délimité des abords du château des Jaubertes et du pigeonnier du Salin

La loi prévoit la création d'un périmètre délimité des abords (PDA) au titre de l'article L621-30-11 du code du Patrimoine.
Dans ce périmètre, l'autorisation peut être refusée ou assortie de prescriptions pour ne pas porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du monument historique ou de ses abords.
L'avis conforme de l'architecte des Monuments de France n'est donc plus régi par le principe de co-visibilité mais s'applique sur la totalité des travaux dans ce périmètre.
Le château et le pigeonnier sont protégés au titre des Monuments historiques par arrêté respectivement du 04 /08/1978.
Le conseil municipal approuve le périmètre proposé par la direction des affaires culturelles.

Pour : 9

8. Nomination d'un délégué au Syndicat des eaux de Castets en Dorthe

Après concertation, Jean-Claude Labbé remplacera Fabrice Revuelta au Syndicat des eaux de Castets en Dorthe.

Pour : 9 `

9. Fixation du prix de participation au repas des ainés

Le Trésor Public de Langon a demandé au Conseil de prendre une délibération pour fixer le prix du repas des personnes de moins de 60 ans et des élus présents au banquet des ainés, étant donné la gratuité pour toutes les autres.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal fixe la participation à **26 euros.**

Pour : 9

Le Maire en profite pour remercier toutes les personnes présentes qui se sont investies pour cette occasion ainsi que celles et ceux qui sont venus déguster le bon repas choisi et profiter de cette agréable journée qui restera gravée dans les mémoires.

Questions diverses

Suite à plusieurs départs dus à des changements de situations, notre équipe va avoir besoin d'énergies nouvelles.
Nous avons besoin de renfort pour traiter des sujets comme l'environnement, avec la création de voies douces, le jardin pédagogique, les brigades vertes.
Le parcours de santé peut être un terrain de jeux et meilleure forme physique pour des habitants engagés et convaincus de son utilité.
Nous avons aussi besoin de renfort afin de trouver un binôme à la communication, sur laquelle nous ne demandons qu'à trouver d'amélioration pour la satisfaction de tous.
Notre site Internet nécessite un constant renouvellement d'informations et apprécierait des implications supplémentaires et motivées...
A ce propos, un habitant du village nous donne l'opportunité de réaliser des prises de vues depuis un drone. Les occasions se présentent, il suffit de répondre présent pour les saisir !!!!

Notre école, nos enfants ont également besoin de personnes motivées !
Personne n'a à rougir du travail réalisé jusqu'à ce jour et de l'engagement de chacun pour rester toujours force de proposition, mais nous avons maintenant et plus que jamais besoin de vous !
Une information va être préparée pour résumer les projets et surtout inciter et inviter certains d'entre vous à nous rejoindre.

Actuellement, quatre élus ont démissionné :
Mmes Rachel Bier et Séverine Delage.
MM. Jérôme Deschamps et Jean-Philippe Bagur.
D'autres conseillers sont actuellement en difficulté pour tout concilier et continuer d'honorer au mieux leur mandat. C'est pour ces raisons et par franchise que nous n'attendons pas plus pour divulguer ces informations.
Il est possible que d'ici peu, nous vous sollicitions par le biais des urnes afin de remplacer les conseillers qui nous ont quittés. Mobilisons-nous ! mobilisez-vous ! pour le meilleur développement de NOTRE commune...

Divers :

→ le Département va reprendre les travaux au mois de juin 2018 de la piste cyclable en périphérie de Langon pour rejoindre Roaillan.
→ Le collège Toulouse Lautrec va être rénové, le Département investit la somme de 23 millions d'€uros pour une livraison en septembre 2021.
→ Le pôle solidarité va être implanté sur l'emplacement de l'ancienne Gendarmerie de Langon.

Fin de séance vers 23 heures.